

Conditions Générales de Vente de TinLine GmbH pour l'achat de matériel et de logiciels et la fourniture de services

1. Objet des présentes conditions

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société TinLine GmbH par l'ensemble de ses clients. Le nombre, la désignation exacte, le prix d'achat et les autres coûts sont généralement indiqués dans l'offre, ou dans d'autres documents le cas échéant.

En passant commande, le client accepte expressément ou tacitement ces conditions dans leur intégralité. En achetant une licence de logiciel, le client acquiert le droit d'utilisation non cessible des logiciels de TinLine GmbH. Les accords divergents ou complémentaires, les remarques annexes, les modifications et les compléments de nos conditions doivent être formulés par écrit.

2. Offres

2.1 Les offres de TinLine GmbH sont valables 30 jours à partir de la date de l'offre. Si les conditions des fournisseurs de TinLine GmbH changent pendant ce délai de livraison ou pendant un autre délai de livraison éventuel, le délai de livraison expressément convenu initialement ne l'est plus.

2.2 Les documents d'offres (ainsi que les descriptions de produits, les échantillons et autres documents similaires) restent la propriété de TinLine GmbH et ne peuvent être ni reproduits ni transmis à des tiers sans autorisation écrite. Les offres que nous soumettons doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent être consultées que par les personnes qui traitent nos offres.

2.3 Les droits d'exploitation des droits d'auteur appartiennent exclusivement à TinLine GmbH.

2.4 Toutes les offres ne sont considérées comme acceptées et confirmées par nous qu'après confirmation de la commande ou établissement de la facture.

Les offres faites sur la base de données manquantes ou imprécises ou de modèles incomplets n'ont qu'un caractère indicatif et doivent être désignées comme telles.

3. Conclusion du contrat

3.1 Le contrat est conclu par la signature de l'offre ou la livraison du matériel commandé et, dans le cas de prestations de services, par la fourniture de la prestation.

3.2 Si, après la signature de l'offre, certains composants matériels ne sont plus livrables, TinLine GmbH est autorisée à en livrer d'autres au moins équivalents à la place. Le contrat est alors considéré comme conclu pour ces autres composants matériels.

3.3 Le client est conscient du fait que les fabricants de matériel informatique procèdent en permanence à des modifications techniques de leurs produits. En outre, le client accepte que TinLine GmbH livre les produits dans l'état technique disponible au moment de la livraison.

3.4 Le contrat d'abonnement, de service logiciel ou de maintenance est conclu pour une durée indéterminée. Il est automatiquement prolongé d'une année supplémentaire. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année contractuelle moyennant un préavis ordinaire de 3 mois par écrit, après un engagement d'un an.

4. Préparation de l'installation et installation

4.1 La préparation de l'installation dans les règles de l'art, y compris l'alimentation électrique nécessaire, incombe au client et doit être effectuée en temps voulu avant la livraison du matériel. TinLine GmbH conseille le client en fonction des exigences.

4.2 Si le lieu d'installation et l'emplacement ne peuvent pas être atteints par des moyens de transport habituels, TinLine GmbH est en droit de facturer au client le surcroît de travail qui en résulte.

5. Formations de groupe

5.1 Les formations de groupe (y compris les cours, les ateliers et les événements), virtuelles ou présentiels, sont organisées à partir d'un minimum de deux personnes. TinLine se réserve le droit d'annuler les formations de groupe dont le nombre est inférieur à ce minimum. En cas d'annulation par l'organisateur (TinLine), il n'y a pas de frais pour le participant.

5.2 L'inscription à la formation via le site Internet de TinLine est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription par le participant jusqu'au quatrième jour ouvrable avant le début de la formation, 0% du prix de la formation sera facturé au participant, et 100% à partir du troisième jour ouvrable avant le début de la formation.

5.3 Une remise des frais de formation en cas d'annulation par le participant à partir du troisième jour ouvrable avant le début de la formation n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, TinLine se réserve le droit d'évaluer le cas individuellement.

5.4 Le participant a la possibilité de céder sa place de formation à un tiers. L'organisation incombe au participant. TinLine doit en être informé par écrit en temps utile par e-mail à info@tinline.ch.

5.5 TinLine se réserve le droit de communiquer, lors d'événements spécifiques, des CGV séparées qui s'appliquent spécifiquement à cet événement. Ces conditions générales spécifiques à l'événement font toujours partie de l'offre et sont mentionnées en détail dans les conditions de paiement. Si aucunes CGV ne sont mentionnées, les règles de la présente section 5 Formations de groupe s'appliquent.

6. Formations individuelles

6.1 L'inscription à une formation (cours), virtuelle ou présentielle, devient définitive avec la confirmation écrite de la date (par e-mail) envoyée par TinLine. En cas d'annulation de l'inscription par le participant jusqu'au quatrième jour ouvrable avant le début de la formation, 0% du prix de la formation sera facturé au participant, et 100% à partir du troisième jour ouvrable avant le début de la formation.

6.2 Une remise des frais de formation en cas d'annulation par le participant à partir du troisième jour ouvrable avant le début de la formation n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, TinLine se réserve le droit d'évaluer le cas individuellement.

7. Prix

7.1 Tous les prix figurant dans l'offre ou le contrat s'entendent hors TVA en vigueur au moment de la livraison. Si des accessoires et du matériel d'exploitation sont expédiés, les prix s'appliquent au lieu d'expédition. Les frais de port, l'emballage, l'assurance et la TVA légale sont en sus.

7.2 Si, pour des raisons imputables au client, la livraison et l'installation sont retardées de plus d'un mois par rapport à la date d'installation indiquée dans l'offre, TinLine GmbH est en droit de facturer au client les prix catalogue en vigueur au moment de l'installation.

7.3 Nous nous réservons le droit de modifier les prix en cas d'augmentation des coûts d'approvisionnement au cours du traitement de la commande (augmentation des prix des fournisseurs, augmentation des droits de douane, augmentation des coûts de transport, fluctuations monétaires) dans le délai de livraison.

7.4 La compensation des prétentions des deux parties nécessite un accord écrit, même si elles découlent du même contrat.

7.5 TinLine est en droit d'adapter de temps à autre, mais au plus tôt un an après la conclusion du contrat, les prix des contrats d'abonnement, de service logiciel et de maintenance ou des parties de ces contrats de manière appropriée en tenant compte de ses propres augmentations de coûts ainsi que de l'évolution générale du marché. TinLine informe le client en temps utile et par écrit de l'adaptation prévue des prix. La modification est acceptée par le client s'il ne s'y oppose pas ou ne résilie pas le contrat de manière ordinaire dans un délai d'un mois après réception de l'avis de modification.

8. Conditions de paiement

8.1 La facture doit être payée sous 20 jours, soit 10 jours après la date de facturation (escompte non déduit), conformément à la confirmation de commande ou au contrat de vente. C'est toujours la confirmation de commande ou le contrat de vente qui fait foi.

8.2 Lors de l'achat de matériel et/ou de logiciels, le paiement en trois fois s'applique. Le premier versement doit être effectué à la conclusion du contrat, le deuxième avant l'installation et le troisième 10 jours après la remise de l'installation.

8.3 Les éventuelles réclamations doivent être motivées et communiquées par écrit par le client dans les 5 jours suivants l'envoi de la facture, faute de quoi la facture est considérée comme acceptée.

8.4 Les paiements doivent également être effectués si des prétentions ou d'éventuelles réclamations sont formulées, ou si la marchandise ou la prestation ne peut pas être livrée dans les délais pour des raisons imputables au client. Les déductions injustifiées seront facturées ultérieurement.

8.5 Tout retard de paiement entraîne des frais de retard : notamment des frais de rappel de 20 CHF par rappel ainsi que des intérêts de retard de 1% par mois entamé, à partir du jour de l'échéance.

8.6 Le client s'engage à prendre en charge, en plus des intérêts et frais de retard susmentionnés, les frais de recouvrement encourus après l'échéance de la facture, y compris les frais de justice.

8.7 TinLine GmbH se réserve le droit de suspendre toute prestation de service envers le client pendant la période de retard de paiement.

9. Exécution, livraison, transfert des risques et réserve de propriété

9.1 Le lieu d'exécution des prestations de TinLine GmbH est son siège social. TinLine GmbH se réserve le droit de faire appel à des auxiliaires d'exécution pour l'exécution de ses prestations.

9.2 Lors de l'installation de matériel informatique et de logiciels par TinLine GmbH, le risque lié à l'objet de la livraison est transféré au client après l'installation, même s'il s'agit d'une installation partielle. Si l'objet de la livraison est expédié au client, le transfert des risques a lieu au moment de l'expédition.

9.3 Sauf accord contraire, les frais de transport et d'assurance ainsi que l'emballage sont à la charge du client.

9.4 La marchandise reste la propriété de TinLine GmbH jusqu'à son paiement intégral.

10. Délais de livraison et retards

10.1 Les dates ou délais de livraison ne sont considérés comme convenus que s'ils ont été confirmés par écrit par TinLine GmbH. Ils commencent à courir à partir de cette confirmation et doivent être convenus à nouveau si des modifications contractuelles interviennent ultérieurement.

10.2 Le respect des délais et des dates par TinLine GmbH présuppose toujours que le client remplit à temps et intégralement ses obligations contractuelles, en particulier la préparation de l'installation et le paiement dans les délais, ainsi que ses obligations de coopération. Dans le cas contraire, les délais et dates convenus sont automatiquement prolongés au moins de la période correspondant au retard.

10.3 Toute autre responsabilité est exclue avec la restriction du point 10.1 et ce, même en cas d'impossibilité de livraison.

10.4 Les délais de livraison ne peuvent être prolongés qu'en cas d'obstacles indépendants de notre volonté (force majeure). En cas de force majeure, le client a le droit de résilier le contrat après avoir fixé un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution ultérieure.

- 10.5 TinLine GmbH se réserve le droit de résilier le contrat en cas de difficultés extraordinaires de livraison et/ou de fabrication.
- 11. Modifications de construction et de forme**
Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications de construction et de forme jusqu'à la livraison, dans la mesure où la fonction de l'objet de l'achat n'est pas considérablement modifiée et où les modifications sont acceptables pour le client ou représentent un avantage pour lui.
- 12. Objet de la livraison et qualité**
12.1 Les produits matériels et logiciels fonctionnent pour l'essentiel conformément aux documentations des fabricants, dans la mesure où les produits sont utilisés sur des configurations de système approuvées par les fabricants respectifs, comme indiqué dans les documentations.
12.2 Les caractéristiques des produits auxquelles le client peut s'attendre sur la base des déclarations publiques des fabricants ou de TinLine GmbH, en particulier dans la publicité et l'étiquetage des produits, ne font partie de la qualité contractuelle des produits que si elles ont été expressément classifiées comme telles par écrit par les fabricants ou TinLine GmbH.
12.3 Le client s'est informé sur les principales caractéristiques de performance et de fonctionnement des produits et assume le risque de savoir si celles-ci correspondent à ses souhaits et à ses besoins : en cas de doute, il doit se faire conseiller par des collaborateurs de TinLine GmbH ou par des tiers compétents avant de conclure le contrat.
- 13. Garantie**
13.1 Pour ses propres prestations, TinLine GmbH prend en charge, pour une durée de 6 mois après la livraison, respectivement l'installation, la garantie de qualité marchande et l'absence de défauts matériels. La garantie de propriété n'est valable que si elle est faite par écrit.
13.2 Le client est tenu de signaler immédiatement par écrit à TinLine GmbH les éventuels défauts après leur première apparition. Cette notification ne suspend pas ou n'interrompt pas le cours du délai de garantie.
13.3 TinLine GmbH répond à l'obligation de garantie, à sa discrétion, en réparant ou en remplaçant les pièces défectueuses dans un délai raisonnable. Si ces mesures n'aboutissent pas après trois tentatives, c'est-à-dire si le client est considérablement gêné dans son exploitation productive par les défauts, le client peut faire valoir ses droits légaux de résiliation ou de réduction du prix.
13.4 Pour les produits et prestations de tiers, les dispositions de garantie des fabricants s'appliquent, à l'exclusion de toute autre garantie ou garantie de TinLine GmbH.
13.5 Si le client fait valoir des droits de garantie, cela n'a aucune influence sur les autres contrats existants entre TinLine GmbH et le client.
13.6 La garantie est exclue pour les défauts résultant d'une manipulation incorrecte ou négligente, d'une sollicitation excessive, de moyens d'exploitation inappropriés, de l'installation de matériel et de logiciels non autorisés par TinLine GmbH, de l'exécution de réparations ou de modifications par des tiers non autorisés par TinLine GmbH ou du déplacement des appareils vers un lieu d'installation non autorisé par TinLine GmbH.
Sont en outre exclus de la garantie tous les moyens d'exploitation et accessoires soumis à l'usure naturelle ainsi que les conséquences d'influences chimiques, électrotechniques ou électriques qui ne sont pas prévues par le contrat.
13.7 Toute autre prétention du client, quel qu'en soit le motif juridique, en particulier pour faute lors de la conclusion du contrat, manquement caractérisé au contrat ou acte illicite, y compris la réparation de dommages qui ne sont pas survenus sur l'objet de l'achat lui-même, c'est-à-dire tout dommage consécutif à un défaut, comme la perte ou le traitement erroné de données, en particulier aussi les dommages d'interruption d'exploitation et le manque à gagner, est totalement exclue.
13.8 La garantie n'est valable qu'en faveur du premier client. Les droits de garantie ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit de TinLine GmbH. Si le client a déplacé l'objet de l'achat vers un autre lieu que le lieu d'installation initial, il doit rembourser à TinLine GmbH les frais supplémentaires occasionnés par l'élimination des défauts.
13.9 TinLine GmbH garantit juridiquement qu'elle a le droit et la possibilité de concéder au client les droits qui lui sont accordés dans le contrat.
13.10 Des garanties plus étendues n'engagent TinLine GmbH que si elles ont été classées comme telles par écrit par TinLine GmbH et si le document contenant de telles déclarations mentionne également de manière détaillée les obligations de TinLine GmbH découlant d'une telle garantie.
- 14. Inspection et réception**
14.1 Le client se doit d'examiner toutes les livraisons et prestations de TinLine GmbH et de formuler des réclamations le cas échéant. Il est tenu de déclarer les réclamations immédiatement, au plus tard dans les 20 jours à compter de la date de livraison, par écrit et avec une description précise du problème.
14.2 Le client est tenu d'effectuer la réception juridique de l'objet de l'achat par laquelle il en reconnaît la conformité au contrat. La réception de l'ensemble des systèmes s'effectue selon la planification du projet dans un délai d'un mois après le démarrage de la production. Sans contestation écrite et sans enregistrement d'éventuels défauts dans une liste des affaires en suspens tenue par TinLine GmbH, tous les composants matériels et logiciels ainsi que les programmes individuelles sont considérés comme acceptés sans réserve au plus tard 3 mois après le démarrage de la production.
- 15. Responsabilité**
15.1 Sauf accord contractuel et écrit contraire, TinLine GmbH est responsable des dommages imputables à la relation contractuelle sous-jacente jusqu'à 20% de la rémunération des prestations propres, à l'exclusion de la rémunération des produits tiers. Cette limitation ne s'applique pas à d'éventuels dommages corporels causés par une faute.
15.2 La responsabilité pour les dommages causés par négligence légère, pour les dommages indirects ou consécutifs tels que le manque à gagner, les économies non réalisées, les prétentions de tiers ainsi que pour les dommages consécutifs à un défaut ou les dommages résultant de la perte de données est exclue dans le cadre de ce qui est autorisé par la loi. La responsabilité pour les dommages résultant du non-respect des obligations contractuelles du client est exclue.
15.3 Toute responsabilité de TinLine GmbH est exclue en cas de force majeure ou d'autres événements imprévus, comme par exemple des émeutes, des perturbations dans l'entreprise, des grèves, des lock-out ou des retards de livraison du fabricant.
15.4 La responsabilité de TinLine GmbH est limitée aux cas prévus par les présentes conditions. Toute autre responsabilité est exclue dans la mesure où la loi le permet.
- 16. Réserve de propriété**
16.1 TinLine GmbH reste propriétaire de l'objet de l'achat (conserve le droit d'utilisation du logiciel le cas échéant) jusqu'au paiement complet du prix d'achat ou de la licence. TinLine GmbH reste propriétaire de l'objet de l'achat (conserve le droit d'utilisation du logiciel le cas échéant) même après le paiement complet du prix, jusqu'à ce que toutes les créances acquises ultérieurement par TinLine GmbH vis-à-vis du client, en rapport avec l'objet de l'achat, par exemple en raison de réparations ou de livraisons de remplacement ou d'autres prestations, aient été entièrement payées.
16.2 En cas de retard de paiement, TinLine GmbH est en droit d'exiger la restitution de l'objet de l'achat et le client est tenu de restituer immédiatement à TinLine GmbH. En cas de licence de logiciel, le client doit s'abstenir de l'utiliser jusqu'au paiement complet. TinLine GmbH se réserve en outre le droit d'interdire l'utilisation du logiciel pour la durée du retard de paiement. Les frais de reprise et d'exploitation de l'objet de l'achat ou de la licence sont à la charge du client. Le client a en outre l'obligation de maintenir l'objet de l'achat et de la licence en bon état pendant la durée de la réserve de propriété et d'informer immédiatement TinLine GmbH dans la mesure où des tiers, par exemple par des saisies, ont accès à cet objet de l'achat ou de la licence.
16.3 Un transfert des droits d'utilisation, que ce soit par la vente, la location ou le leasing de l'objet de l'achat ou de la licence, n'est autorisé au client qu'avec l'accord écrit préalable de TinLine GmbH. Dans ce cas, la créance du client résultant du transfert des droits d'utilisation est irrévocablement cédée à TinLine GmbH.
- 17. Confidentialité et protection des données**
17.1 TinLine GmbH s'engage à respecter les dispositions de la législation suisse sur la protection des données.
17.2 Les collaborateurs de TinLine GmbH peuvent consulter des informations sur le client et ses données dans le but de corriger des erreurs, de traiter des demandes d'assistance et de fournir les services convenus. Des données non personnelles ou anonymes peuvent être collectées automatiquement afin d'améliorer les produits et les services de TinLine GmbH ainsi que l'expérience du client. Ces données ne sont pas transmises à des tiers.
17.3 Le client et TinLine GmbH s'engagent, ainsi que leurs collaborateurs, à traiter de manière confidentielle tous les documents et informations non connus de tous qu'ils apprennent dans le cadre de leurs relations commerciales réciproques et à ne pas les rendre accessibles à des tiers non autorisés, que ce soit en totalité ou en partie, de quelque manière que ce soit. Cette obligation reste valable même après l'exécution des prestations prévues par les présentes CGV.
17.4 Si TinLine GmbH fait appel à des tiers pour l'exécution de ses obligations contractuelles, ces tiers sont assimilés à TinLine GmbH, notamment en ce qui concerne les questions de responsabilité, de confidentialité et de protection des données.
17.5 Les questions, remarques ou messages concernant la protection des données peuvent être envoyés à l'adresse suivante : info@tinline.ch
17.6 TinLine GmbH n'effectue pas de profilage.
17.7 En outre, la déclaration de protection des données de TinLine GmbH est applicable.
- 18. Validité des présentes conditions**
Toutes les conditions d'achat, de commande ou autres conditions générales complémentaires et divergentes du client ne sont pas applicables, même si TinLine GmbH ou ses auxiliaires d'exécution exécutent leurs prestations sans opposition expresse à de telles conditions. Toute modification ou dérogation au contenu des présentes conditions n'est valable que si ces modifications ou dérogations ont été confirmées par écrit par TinLine GmbH.
- 19. Modification des CGV**
19.1 TinLine GmbH est en droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Pour la mise à disposition de matériel et de logiciels ainsi que pour les formations, la version des présentes CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat est applicable.
19.2 Les dispositions suivantes s'appliquent aux prestations de service et aux contrats de service logiciel : TinLine informe le client de la modification des CGV. La modification des CGV est considérée comme acceptée par le client si celui-ci ne s'oppose pas à la modification ou ne résilie pas le contrat (par écrit) dans un délai d'un mois après réception

de la notification de la modification. En cas d'opposition du client, TinLine est en droit de résilier le contrat dans le délai imparti.

20. Droit applicable et juridiction compétente

- 20.1 Seul le droit suisse est applicable aux accords contractuels entre les parties.
- 20.2 Pour tous les litiges résultant de la relation commerciale actuelle et future des parties, quel que soit le motif juridique, les tribunaux du canton d'Argovie seront seuls compétents. Toutefois, TinLine GmbH se réserve le droit d'intenter une action en justice auprès du tribunal compétent du client.
- 20.3 En cas de contradiction ou d'interprétation divergente entre la version allemande et la version française des présentes CGV, la version allemande prévaudra.

TinLine GmbH

Schürmattstrasse 4

CH-5643 Sins

Téléphone +41 41 787 35 35

Assistance +41 41 544 70 77

www.tinline.ch